

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 6 février 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert  
M. Garry Ladouceur  
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.  
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

**23-02-2019 OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de février 2019 soit ouverte.

**24-02-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**25-02-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 9<sup>ième</sup> jour de janvier 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 janvier 2019.

**26-02-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 FÉVRIER 2019.**

Proposé par M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 6 février 2019 au montant de 269,661.68\$

**27-02-2019 DÉROGATION MINEURE 190 RUE DENAULT**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Garry Ladouceur

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve de l'empiètement proposé au 190 rue Denault.

**ATTENDU QUE** la Compagnie 153456 Canada inc. et le Ministère de l'Énergie et Ressources Naturelles travaillent depuis plusieurs années sur un projet d'échange de terrains localisés au lac de-la-Truite et Lac Hickey ;

**ATTENDU QUE** cet échange règlera plusieurs problèmes entre les deux parties ;

**ATTENDU QUE** cet échange aura certainement des retombés économiques positives pour notre municipalité ;

Il est donc proposé par : Mme Kim Laroche  
et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract supporte entièrement le projet d'échange de terrains entre la compagnie 153456 Canada Inc et le Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles ;

Qu'après réception d'un plan conforme de subdivision pour le terrain du lac Hickey, le conseil acceptera le lotissement ;

Que le promoteur de tout lotissement devra s'assurer de l'accès à ces dit-lots et ce avec des traversés de cours d'eau conformes.

29-02-2019 PROJET RÉNOVATIONS PARCS DE JEUX

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise la présentation de son projet de réfection de son champ de balle situé au 298 rue Principale au programme Fonds de développement des territoires.

Que la Municipalité s'engage initialement au niveau financier de 4,500\$ advenant une concrétisation de ce projet.

Que la Municipalité s'engage à continuer à long terme dans l'exploitation et l'entretien des infrastructures à rénovés.

Que M. Eric Rochon, Directeur-général et/ou Mme Claudette Béland, conseillère soient mandatés à déposer ce projet pour et au nom de cette municipalité.

30-02-2019 ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Pontiac s'est engagé à développer un programme de sauvetage hors route;

**CONSIDÉRANT QUE** que la MRC de Pontiac a adopté un protocole local d'intervention en milieu isolé, qui nomme 2 équipes régionales de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);

**CONSIDÉRANT** que ces équipes auront à intervenir dans toutes les municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que des ententes intermunicipales devront être signées pour offrir ces services ;

- CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que toutes les municipalités signent une entente commune pour standardiser les interventions;
- CONSIDÉRANT que le budget pour ces interventions sera géré par la MRC;
- CONSIDÉRANT que l'entente a été présenté au conseil municipal;

Il est proposé par M. Luc Sicard et résolu que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte l'entente présenté.

DE PLUS, le conseil municipal autorise le directeur général et le maire à signer tout document relié à l'entente au nom de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

### **31-02-2019 TOURNOI PECHE POMPIERS FORT-COULONGE**

Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité achète une carte cadeau de 25\$ de chaque station d'essence locale pour donner comme cadeau de présence lors du tournoi annuel de pêche que les pompiers volontaires de Fort-Coulonge organisent.

### **32-02-2019 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE**

**ATTENDU** que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la **MRC de Pontiac** une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie.

**ATTENDU** que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

**ATTENDU** que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la **Municipalité de Mansfield-et-Pontefract**, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

#### **POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par M. Garry Ladouceur**  
**Et résolu à l'unanimité** des membres présents

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser tous les objectifs annuels prévus au plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie au cours des cinq prochaines années.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la **municipalité de Mansfield-et-Pontefract** une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

### **33-02-2019 BINGO CENTRE DES LOISIRS**

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité appuie les efforts du comité de la Coopérative de Solidarité du Centre de Loisirs des Draveurs dans leur projet d'organiser une cédule de Bingos au bénéfice de du centre des Loisirs des Draveurs de Fort-Coulonge.

Que cette municipalité supporte la demande de licence de bingo en faveur de la Coopérative de Solidarité du Centre de Loisirs des Draveurs auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec.

### **34-02-2019 AIDE FINANCIÈRE ÂGE D'OR**

Proposé par M.Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité contribue une aide financière à l'organisme :

Club de l'Âge d'Or 1,000.00\$

### **35-02-2019 LIVRE DE L'ANNÉE E.S.S.C. 2018-2019**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité

De contribuer une aide financière à l'organisme suivant :

École Secondaire Sieur de Coulonge : 95,00\$ livre de l'année

### **36-02-2018 SOUMISSION REFINANCEMENT REGLEMENT 2013-10**

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	6 février 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 février 2019
Montant :	171 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 février 2019, au montant de 171 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 800 \$	2,70000 %	2020
9 200 \$	2,80000 %	2021
9 500 \$	2,95000 %	2022
9 800 \$	3,10000 %	2023
133 800 \$	3,20000 %	2024

Prix : 98,01100

Coût réel : 3,65828 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FORT-COULONGE

8 800 \$	4,07000 %	2020
9 200 \$	4,07000 %	2021
9 500 \$	4,07000 %	2022
9 800 \$	4,07000 %	2023
133 800 \$	4,07000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,07000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par** M. Garry Ladouceur, **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 février 2019 au montant de 171 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-10. Ces billets sont émis au prix de 98,01100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**37-02-2018 Résolution de concordance et de courte échéance  
relativement à un emprunt par billets au montant de  
171 100 \$.**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite emprunter par billets pour un montant total de 171 100 \$ qui sera réalisé le 12 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-10	171 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2013-10, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GARRY LADOUCEUR ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>8 800 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>9 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>9 500 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>9 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>10 100 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>123 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2013-10 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**38-02-2019    EXPÉDITION SKI FONDS COLLINE PARLEMENTAIRE**

Proposé par M. Luc Sicard  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité supporte financièrement avec un don de 250\$ l'expédition de ski de fonds à partir de l'École Secondaire Sieur-de-Coulonge destination Colline Parlementaire à Ottawa.

**39-02-2019    CARNAVAL 2019**

Proposé par Mme. Sandra Armstrong  
Et résolu unanimement

Que cette Municipalité commandite un montant 500\$ à répartir équitablement pour les activités dédiées aux enfants et aux autres activités du Carnaval 2019.

**40-02-2019    NOMINATION DU CONSEILLER JURIDIQUE POUR L'ANNÉE  
2019**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

De retenir les services de Monsieur Nerio De Candido en tant que conseiller juridique pour l'année 2019 au prix et conditions stipulées dans la lettre reçue de Me Nerio De Candido en janvier 2018.

## **41-02-2019 BUDGET FORMATIONS CONSEILLERS(ÈRES)**

Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract permettent aux conseillers municipaux d'engager les dépenses d'une formation chacun par année.

## **42-02-2019 PISTE MULTI-USAGES SUR LA PPJ**

- ATTENDU QUE** la MRC de Pontiac est propriétaire de la piste Pontiac Pacific Junction (PPJ);
- ATTENDU QUE** la PPJ est présentement utilisée comme piste cyclable pendant les saisons d'été, printemps et automne ;
- ATTENDU QUE** la PPJ est présentement utilisée comme piste de motoneige pendant l'hiver ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la motoneige apporte des retombés économiques considérables au Pontiac ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'industrie des véhicules hors-route en un marché sous-développé dans la MRC de Pontiac ;
- CONSIDÉRANT QUE** la mise en place de pistes multifonctionnelles a été très bénéfiques dans le comté Ontarien voisin, soit le Renfrew County.
- CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'usage du VTT sur la PPJ aurait certainement des retombés économiques positives pour notre comté ;

Il est donc proposé par : M. Luc Sicard  
et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract demande à la MRC de Pontiac mettre sur pieds un comité ayant comme mandat de produire un plan d'action énumérant les actions et étapes à suivre pour pouvoir permettre aux véhicules tout terrains l'accès à la PPJ ;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 3, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

**ET J'AI SIGNÉ CE 10 JANVIER 2019.**

---

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 52 heures.

.....  
M. Gilles Dionne  
Maire

.....  
M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.